

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2006-02, DATES DES SÉANCES
R.4497.04.06**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté et résolu unanimement que le règlement numéro 2006-02, date des séances, soit et est approuvé à savoir :

**Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
Municipalité d'Hébertville-Station**

Règlement numéro 2006-02 modifiant les dates des séances du conseil municipal.

ARTICLE I « Préambule »

Le préambule ci-haut inscrit fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE II « Abrogation du règlement no. 2003-04 »

Le règlement numéro 2003-04 est abrogé.

ARTICLE III « Fréquence des assemblées pour chaque année »

Janvier	2 ^{ième} lundi du mois
Février	1 ^{er} et 3 ^{ième} lundis du mois
Mars	1 ^{er} et 3 ^{ième} lundis du mois
Avril	1 ^{er} et 3 ^{ième} lundis du mois
Mai	1 ^{er} et 3 ^{ième} lundis du mois
Juin	1 ^{er} lundi du mois
Juillet	1 ^{er} lundi du mois
Août	1 ^{er} lundi du mois
Septembre	1 ^{er} et 3 ^{ième} lundis du mois
Octobre	1 ^{er} et 3 ^{ième} lundis du mois
Novembre	1 ^{er} et 3 ^{ième} lundis du mois
Décembre	1 ^{er} lundi du mois

ARTICLE IV « Endroit et heure »

Les assemblées du Conseil auront lieu à la salle du conseil à 19h30.

ARTICLE V « Fréquence des assemblées lors de l'année d'une élection à la mairie »

Il est par la présente décrété que lors d'une année d'élection régulière au poste de maire, la séance régulière du 1^{er} lundi de novembre sera reportée au 2^{ième} lundi du mois.

ARTICLE VI « Entrée en vigueur »

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Maire

Directeur général